

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Charenton-le-Pont, France (2 mars 2023) – Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 février 2023, a approuvé sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations :

1. La part variable 2022 des dirigeants mandataires sociaux
2. La politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux

1. Part variable 2022 des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation des objectifs de la part variable des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration a approuvé un montant de 2 437 500 € pour Francesco Milleri et 2 031 250 € pour Paul du Saillant, correspondant à un taux de réalisation des objectifs de 162,5 %, traduisant les excellents résultats de la Société.

Le détail des calculs figure dans l'annexe 1.

Le versement de la part variable due au titre de l'exercice 2022 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs sur les trois dernières années était :

2019 ^{1 2}	2020 ¹	2021
0%	22,9%	197,8%

1 Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.

2 Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande.

2. Politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux

Rémunérations 2023

Le Conseil d'administration a établi la politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale.

Des résolutions distinctes portant sur la politique de rémunération applicable à chaque catégorie de mandataire social seront proposées à l'approbation de l'Assemblée générale du 17 mai 2023 :

- Une résolution portant sur la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration ;
- Deux résolutions portant, respectivement, sur la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

La politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration est confirmée pour l'exercice 2023, sous réserve de la prise en compte de la désignation par le Conseil d'administration du 22 février 2023, de Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

Une rémunération complémentaire (composée uniquement d'une partie fixe) de 40 000 € au titre de la fonction d'administrateur référent a en effet été fixée par le Conseil d'administration, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, afin de refléter l'importance des missions¹ qui lui sont confiées.

La corrélation entre rémunération et performance durable de la société dans l'intérêt des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes reste le principe fondamental sur lequel est assise cette politique.

Concernant les dirigeants mandataires sociaux, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a :

- Revu la rémunération du Président-Directeur Général afin de tenir compte de l'évolution de ses responsabilités et du périmètre du Groupe ;
- Déterminé la rémunération du Directeur Général Délégué.

Le Comité des nominations et des rémunérations revoit en effet à fréquence régulière la politique de rémunération du Groupe afin de s'assurer qu'elle soit adaptée à l'évolution constante du secteur d'activité d'EssilorLuxottica et qu'elle soit attractive par rapport aux pratiques des sociétés comparables.

¹ Détaillées dans la partie 3.1.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022 qui sera publié sur le site internet

EssilorLuxottica

Lors de la revue de la rémunération du Président-Directeur Général le Conseil d'administration a pris en compte les constats suivants.

Evolution récente de la gouvernance

- La disparition de Leonardo Del Vecchio, Président d'EssilorLuxottica, qui était un homme de valeurs, visionnaire, reconnu pour son dévouement vis-à-vis de l'entreprise et de ses collaborateurs, a représenté un nouveau défi pour la Société et sa Direction Générale.
- En ce moment important de l'histoire du Groupe, le Conseil d'administration souhaite apporter son entier soutien à son nouveau Président-Directeur Général à qui il revient de mettre en œuvre pour l'avenir la stratégie impulsée par Leonard Del Vecchio et porter ses valeurs et son esprit d'entreprise pour la période à venir.
- Le Conseil d'administration a considéré que les connaissances uniques qu'a Francesco Milleri du secteur et de l'activité du Groupe et son expertise sont à même de garantir la poursuite du développement de la Société et d'engager EssilorLuxottica dans la meilleure transition possible au regard des nouveaux défis auxquels est confronté le Groupe.

Evolution de la taille du Groupe et de son ambition : réunir les trois champions du secteur au service de la Mission du groupe tout en élaborant un ambitieux programme de durabilité

- Au cours des dernières années la Société a accéléré sa transformation en remodelant le Groupe ainsi que l'ensemble du secteur. Ainsi, depuis 2018, date du rapprochement entre Essilor et Luxottica, le Groupe a augmenté d'environ un tiers son résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à plus de 4 milliards d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2022.
- L'acquisition de GrandVision, consolidée à compter du 1er juillet 2021, a également été un élément déterminant de son positionnement dans le secteur de l'optique et de la lunetterie au plan mondial. Avec plus de 7 200 points de vente supplémentaires (soit un total d'environ 18 000 dans le monde), la Société a renforcé sa présence sur le marché européen. Ses effectifs s'élèvent maintenant à environ 190 000 collaborateurs, dont plus de 39 000 provenant de GrandVision.
- La Mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » est au cœur de la stratégie de la Société. Pour l'accomplir, EssilorLuxottica doit poursuivre le défi d'étendre sa présence partout dans le monde – le Groupe est actuellement implanté dans plus de 150 pays – y compris dans des marchés et des régions mal desservis. Pour répondre aux besoins de ses consommateurs, la Société entend continuer à être présente dans tous canaux de distribution de produits et sur tous les segments de prix et poursuivre sa politique d'investissement afin d'avoir un réseau de chaînes d'approvisionnement intégré, flexible et résilient qui a été, et sera, un facteur essentiel de l'expansion dans de nouvelles zones géographiques et pour l'introduction de nouvelles catégories de produits. EssilorLuxottica, leader du marché de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, doit continuer à être au premier plan pour défendre dans le monde entier la bonne vision par le biais d'initiatives et de campagnes de sensibilisation, en s'appuyant sur des partenariats avec de nombreuses institutions. Ouvrant un nouveau chapitre dans la poursuite de son ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050, le Groupe a annoncé, en mai 2022, le lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation, la plus importante organisation soutenant un accès durable à des prestations visuelles par le biais de subventions philanthropiques.

EssilorLuxottica

- En parallèle, la Direction Générale a mis en œuvre un ambitieux programme de durabilité, « Eyes on the Planet » et a lancé un projet sur la culture et l'identité pour favoriser son unification (l'approche « One Company »), confirmant ainsi le lien entre la Mission, le développement durable et la stratégie d'EssilorLuxottica.

Ainsi, le nouveau Président Directeur Général devra incarner l'ambition du Groupe qui continue à s'accroître aujourd'hui et relever les opportunités et les nouveaux défis, y compris en matière de développement durable.

Accélération de l'innovation et développement de la technologie future dans le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

- L'accélération du rythme de l'innovation que connaît le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie a rendu son environnement plus instable et plus complexe. Les produits d'optique ophtalmique et de lunetterie intègrent désormais davantage de technologies. Evoluant vers des fonctionnalités de réalité augmentée et virtuelle, ils pourraient même devenir une plateforme de connectivité à plus grande échelle. L'innovation et le développement technologique sont au cœur des priorités d'EssilorLuxottica qui entend tout mettre en œuvre pour offrir aux consommateurs des solutions de vision adaptées à leurs besoins. Le Groupe est en effet l'un des principaux acteurs du secteur dans le domaine de la recherche et du développement, et commercialise depuis peu de nouvelles catégories de produits, en particulier les solutions pour lutter contre la myopie et la nouvelle génération de lunettes intelligentes Ray-Ban Stories mise au point en partenariat avec Meta. EssilorLuxottica aspire à entraîner dans son sillage l'ensemble du secteur grâce à un portefeuille de produits enrichi qui inclut ces nouvelles catégories.

Lors de la revue de la rémunération de son Président-Directeur Général, le Conseil a donc pris en compte la complexification de sa mission à la lumière de l'évolution du périmètre du Groupe et de la diversification de ses activités, ainsi que de l'accélération du rythme de l'innovation et le développement de la technologie future dans le secteur.

Positionnement de la rémunération du Président Directeur Général sur le marché

- La dernière analyse de la compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avait été réalisée fin 2020. Dans le contexte de la nouvelle gouvernance du Groupe suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, avec la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général en la personne de Monsieur Francesco Milleri, le Conseil d'administration a mandaté le cabinet Willis Towers Watson pour conduire une analyse de la compétitivité et l'attractivité de la rémunération de ce dernier.
- Il ressort de l'étude comparative réalisée par le cabinet Willis Towers Watson que la rémunération du Directeur Général, telle que déterminée par le Conseil d'administration du 11 mars 2021, et approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2021, est :
 - o Inférieure au 1er quartile en rémunération monétaire ;
 - o Inférieure à la médiane en rémunération totale intégrant les actions de performance.
- Le panel de comparaison est détaillé en section 3.3.1.2.2 du Document d'enregistrement Universel 2022, qui sera publié sur le site internet du groupe.

EssilorLuxottica

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil d'administration a considéré qu'il était opportun de réévaluer la rémunération fixe et d'augmenter le plafond de la rémunération variable actuelle du Président-Directeur Général pour conserver son attractivité.

Synthèse de la rémunération 2023 du Président-Directeur Général

Sur recommandation du comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de revoir la rémunération du Président-Directeur Général pour l'année 2023 comme suit.

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	1 800 000 €	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe	Maximum 70 000 actions de performance

La rémunération monétaire et rémunération totale 2023 du Président-Directeur Général, telles que proposées par le Conseil d'administration, se positionnent entre la médiane et le 3^e quartile du panel précité, reflétant également le positionnement du Groupe en termes de chiffre d'affaires, de capitalisation boursière et d'effectifs par rapport au panel.

Près de 80 % de cette rémunération totale est liée à la performance de la Société, dont près de la moitié dépend la performance long terme.

Synthèse de la rémunération du Directeur Général Délégué

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a confirmé la rémunération du Directeur Général Délégué.

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 250 000 €	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe	Maximum 35 000 actions de performance

Le détail de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux pour 2023 est présenté ci-après.

EssilorLuxottica

Part variable 2023

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs quantifiables, dont 80 % d'objectifs financiers et 20 % d'objectifs liés à la Responsabilité sociale et environnementale.

Afin de refléter l'importance de la Responsabilité sociale et environnementale dans la stratégie du groupe, le poids de ce critère a été doublé.

Objectifs	Poids
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ¹ ajusté ² (à taux de change constants ³)	40 %
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ³ , hors acquisition stratégique)	20 %
Résultat opérationnel ajusté ² (à taux de change constants ³)	20 %
Responsabilité sociale et environnementale	20 %

Dans la continuité de 2022, le critère RSE reflètera, en 2023, la lutte d'EssilorLuxottica contre le changement climatique en cohérence avec les premiers engagements publics de neutralité carbone pris dans le cadre du programme de développement durable « Eyes on the Planet ».

L'objectif est mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (scopes 1 & 2) réalisés d'une année sur l'autre et poursuivis par le Groupe à travers l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité.

La condition préalable à l'évaluation de la réalisation de cet objectif est l'atteinte de la neutralité carbone pour les scopes 1 et 2 en Europe à la fin de l'exercice 2023.

La part variable contient comme en 2022 une clause de « clawback ».

Les niveaux d'objectifs arrêtés par le Conseil d'administration pour chaque critère ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation des objectifs sera rendu public a posteriori.

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique⁴ de rémunération des mandataires sociaux sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale 2023.

¹ Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

² Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

³ Chiffres à taux de change constants : calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison

⁴ Présent dans le document d'enregistrement universel qui sera publié sur le site internet du groupe, dans la section 3.3 « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

EssilorLuxottica

Rémunération long terme 2023

Les actions de performance sont soumises à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe.

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, que le montant maximum de la prochaine attribution d'actions de performance serait le suivant :

- Maximum 70 000 actions de performance pour le Président-Directeur Général ;
- Maximum 35 000 actions de performance pour le Directeur Général Délégué.

L'acquisition définitive des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de deux conditions de performance mesurées toutes les deux sur une période de trois ans.

Objectifs	Rationnel
Critère principal : croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire.
Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, une pénalité est appliquée sur le nombre d'actions réellement acquises.

Les limites d'attribution applicables aux mandataires sociaux sont inchangées par rapport à la politique de rémunération 2022.

EssilorLuxottica

Annexe 1 : Part variable 2022 de Francesco Milleri et Paul du Saillant

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondéré
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ¹ ajusté ² (à taux de change constants ³)	175,0%	70,0%
20 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ³ , hors acquisition stratégique)	137,5%	27,5%
20 %	Résultat opérationnel ajusté ^{2 4} en pourcentage du chiffre d'affaires (à taux de change constants ³)	125,0%	25,0%
10 %	Maîtrise des frais généraux et administratifs ²	200,0%	20,0%
10 %	Responsabilité sociale et environnementale (réduction des émissions de gaz à effet de serre et valorisation des déchets)	200,0%	20,0%
100 %			162,5%

¹ Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

² Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

³ Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison

⁴ Après retraitement de certaines mesures salariales exceptionnelles non budgétées prises pour assurer la continuité de l'activité.

Analyse de la performance pour l'exercice 2022

Performance financière : Année record en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de résultat net

En 2022, EssilorLuxottica a enregistré une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et d'augmentation de la marge, grâce à l'exécution efficace de sa vision stratégique et de son intégration, conformément à sa feuille de route financière à long terme (résumée par ses objectifs 2022-26) et telle que présentée par la Direction lors de sa Journée Investisseurs en septembre dernier à Milan.

Sur l'année complète, le chiffre d'affaires s'élève à 24 494 millions d'euros, en hausse de 7,5 % à taux de change constants¹ par rapport à la base *pro forma*³ 2021. Dans un contexte macroéconomique 2022 marqué par des vents contraires, une performance aussi solide prouve une fois de plus que la présence internationale, le modèle ouvert et les progrès dans l'intégration du Groupe portent leurs fruits.

En ce qui concerne la rentabilité du Groupe, la marge brute ajustée² s'est élevée à 15 606 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, atteignant 63,7 % du chiffre d'affaires, soit 30 points de base de plus que la base *pro forma*³ de l'année 2021 (ou 40 points de base à taux de change constants¹), ce qui constitue une performance remarquable compte tenu de l'impact de l'inflation des coûts de production, à savoir la main d'œuvre, l'énergie, le fret et les matières premières.

Le résultat opérationnel ajusté² a atteint 4 115 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, représentant 16,8 % du chiffre d'affaires par rapport aux 16,1 % de la base *pro forma*³ 2021, soit une progression de la marge de 70 points de base (ou 60 points de base à taux de change constants¹), malgré l'augmentation significative du coût de la main-d'œuvre, résultant de la pression inflationniste sur les salaires au niveau mondial.

Des frais généraux et administratifs de 2 045 millions d'euros, en baisse de 2,9 % à taux de change constants¹, par rapport à 2021 grâce aux économies réalisées sur les dépenses discrétionnaires et à la simplification de l'organisation partiellement compensées par l'augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques du Groupe et des tendances inflationnistes du coût du travail.

Le résultat net ajusté² du Groupe s'est élevé à 2 860 millions d'euros pour 2022, en hausse de 15,4 % à taux de change constants¹ par rapport à la base *pro forma*³ de 2021, représentant 11,7 % du chiffre d'affaires de l'année.

¹ Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

² Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

³ Pro forma: Les informations financières consolidées pro forma retraitées non auditées ont été préparées à titre illustratif seulement en prenant comme hypothèse que l'acquisition de GrandVision est intervenue le 1er janvier 2021.

EssilorLuxottica

Responsabilité sociale et environnementale

En 2022, suite au récent lancement du programme de développement durable du Groupe, « Eyes on the Planet », le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de fixer un objectif de Responsabilité Sociale d'Entreprise correspondant à 10 % de la rémunération annuelle variable des dirigeants exécutifs et de 15 000 collaborateurs éligibles.

Cet objectif RSE reflétait la volonté d'EssilorLuxottica de lutter contre le changement climatique, et intégrait deux critères – l'un ayant trait à la neutralité carbone, l'autre à l'économie circulaire – liés aux premiers engagements publics pris dans le cadre du programme « Eyes on the Planet »¹. Plus spécifiquement, ces critères portaient sur :

- La quantité (en milliers de t CO₂eq) d'émissions de carbone supplémentaires évitées, d'une année sur l'autre, grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction ;
- La part de déchets valorisés durant l'année.

Pour ce qui est du premier critère, lié à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2025, les efforts de réduction des émissions de carbone de la Société ont porté en 2022 sur la production d'énergie renouvelable autoproduite et sur l'établissement d'une feuille de route pour l'achat d'énergies vertes². Ces mesures ont été complétées par des projets de réduction ou d'élimination des émissions qui contribuent par ailleurs au développement socio-économique des communautés locales. Grâce à ces trois types d'action, ce sont 150 kt CO₂eq dont le rejet a ainsi pu être évité au cours de l'année écoulée.

Concernant le deuxième critère, lié à l'économie circulaire, EssilorLuxottica a continué d'améliorer en 2022 ses capacités de gestion des déchets, en capitalisant sur les nombreuses solutions mises en œuvre au fil du temps telles que des systèmes de traitement des eaux usées des sites de production en Chine et en Italie, des efforts en vue de limiter la consommation de matières premières et le recours au plastique, l'optimisation constante de l'identification et de la gestion des déchets recyclables³. Grâce à ces efforts, environ 57 % des déchets de la Société ont ainsi pu être recyclés ou valorisés.

Conformément aux échelles de performance quantitatives préalablement définies, l'objectif RSE a été atteint à 200 %.

Contacts

Giorgio Iannella
Head of Investor Relations
ir@essilorluxottica.com

Marco Catalani
Head of Corporate Communications
media@essilorluxottica.com

A propos d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel. EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs. Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux et Transitions pour les technologies d'optique ophtalmique, ainsi que des marques de détail de renommée mondiale comme Sunglass Hut, LensCrafters, Salmoiraghi & Viganò et GrandVision. Avec environ 190 000 salariés, EssilorLuxottica a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 24,5 milliards d'euros. L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes: ISIN: FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA; Bloomberg: EL.FP. Pour plus d'information : www-essilorluxottica.com

¹ voir sections 5.2.1 et 5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel

² voir section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel

³ voir section 5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel